

Soirée d'informations Chauffage & Rénovation

Le réglage de mon chauffage



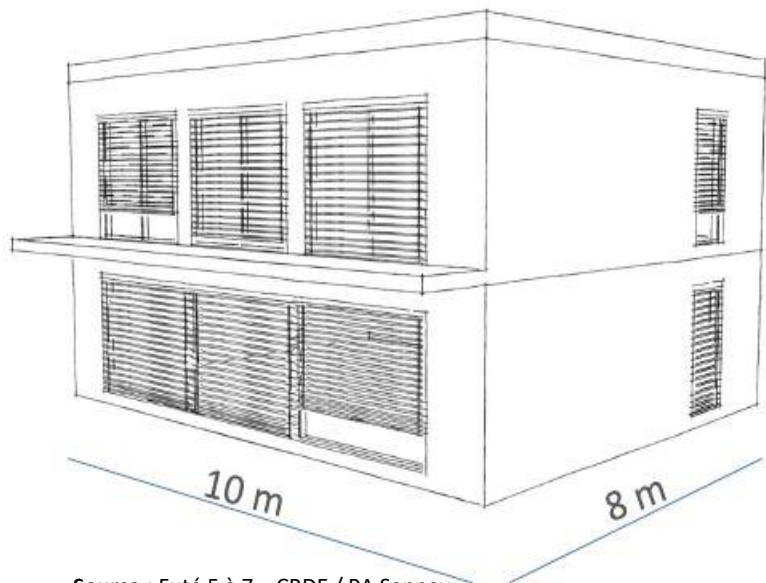
Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Guy Jacquemet – Collaborateur scientifique

St-Martin, le 15 novembre 2024

Evaluer ma consommation d'énergie

Mon bâtiment de 1970



Source : Futé 5 à 7 – CRDE / PA Seppey

Ma surface chauffée :

$$(10 \times 8) \times 2 \text{ étages} = 160 \text{ m}^2$$

Ma consommation :

3'200 litres/an de mazout

ou 32'000 kWh/an d'électricité

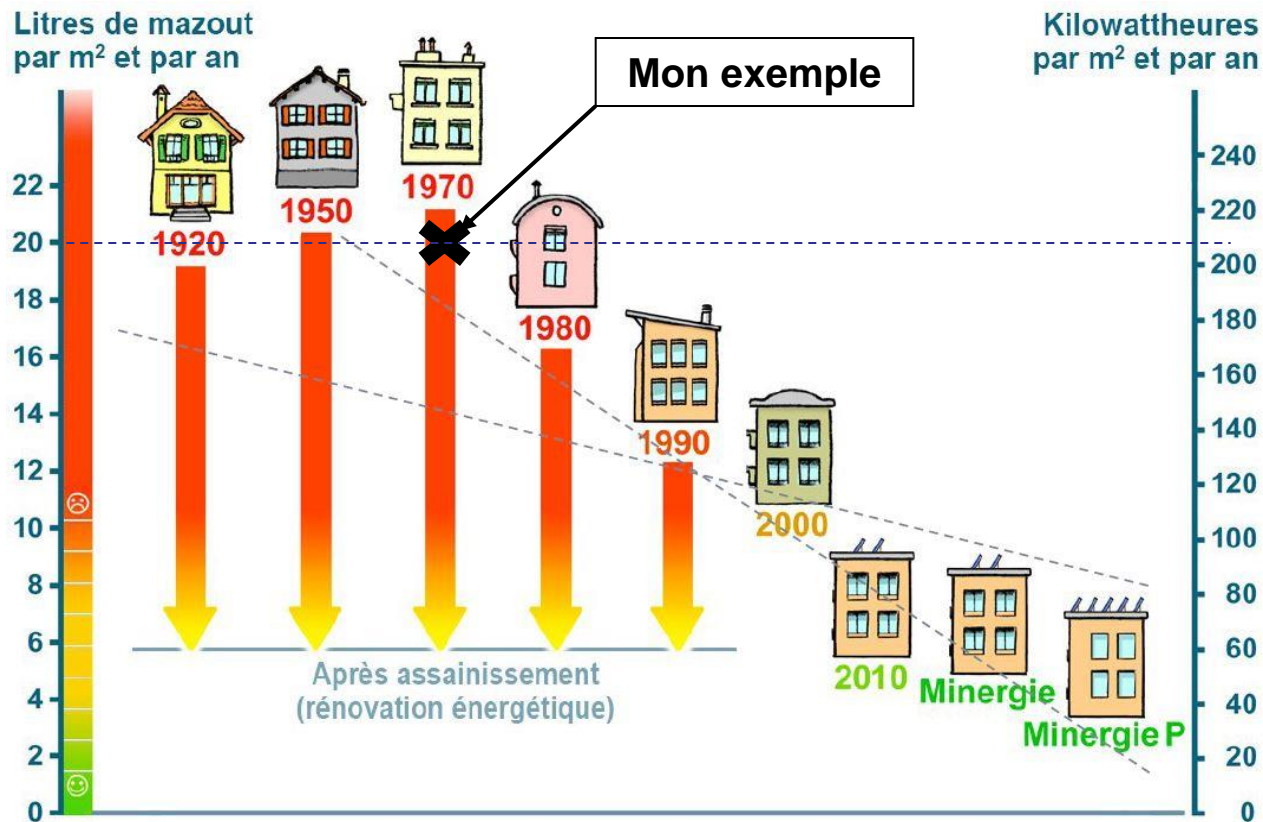
Mon indice de dépense d'énergie :

$$3'200 / 160 = 20 \text{ litres/m}^2 \text{ an}$$


$$32'000 / 160 = 200 \text{ kWh/m}^2 \text{ an}$$

1 litre de mazout $\hat{=}$ 1 m³ de gaz $\hat{=}$ 10 kWh

Evolution des besoins de chaleur au fil des années



Source : SEFH

- 70% du parc immobilier VS date d'avant les années 80.
- La consommation de ces bâtiments pourrait être **réduite de 2/3** après assainissement.
-  : les bâtiments récents peuvent consommer plus que prévu (*performance gap*), et les anciens avoir été partiellement assainis...

Exercice : le grand potentiel d'anti-gaspillage lié à l'ECS

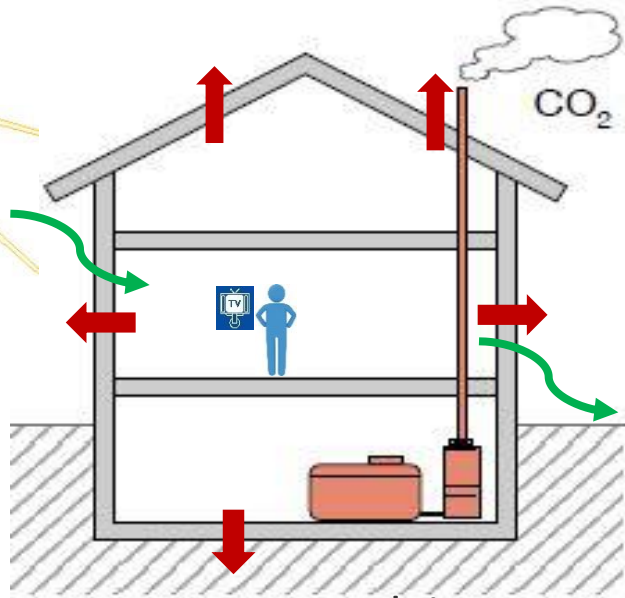
ECS : eau chaude sanitaire

Accès internet à l'outil **Energuid**e :



https://energuid.ch/index.php?art=calculateur_eau_chaude

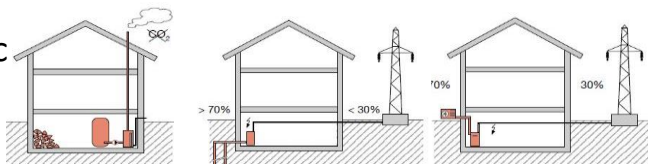
Mieux comprendre mon chauffage



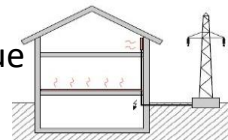
- + Apports solaires
- + Apports internes (personnes, éclairage, appareils)
- Pertes de l'enveloppe (façades, fenêtres, toit, sol)
- Pertes par ventilation naturelle ou mécanique / par infiltration

+ Générateur de chauffage et d'eau chaude sanitaire

Chauffage avec
distribution
hydraulique



Chauffage électrique
direct !!



Sur quels axes agir ?

Qui ? : Entreprise
 Moi

- Pertes enveloppe
 - Conduites chauffage et eau chaude non isolées
 - Occupation : pièce occupée ou non ?
 - Stores/volets: apports solaires
 - Aération : principe
 - Chauffage Nuit / Jour
 - Chauffage Hiver / Eté
 - Occupation ponctuelle ?
- ✓ Demande d'offres pour isolation (subventions !)
 - ✓ Offres pour isolation des conduites
 - ✓ Chauffer seulement les pièces occupées.
Dans les autres pièces : températures réduites !
 - ✓ Ouverts de jour – Fermés de nuit.
 - ✓ Ouvrir 5-10 min. max. – Joints portes/fenêtres !
 - ✓ Contrôler s'il y a un abaissement nocturne
Si non : demander une adaptation du réglage.
 - ✓ Contrôler que le chauffage soit coupé en été.
Si non : adapter le réglage.
 - ✓ R2 ou autre : réduction (cmde à distance évent.).

Sur quels axes agir ?

Qui ? : Entreprise
 Moi

- Température ambiante
 - Réglage courbes de chauffe
 - Réglage de la température d'eau chaude sanitaire
 - Réglage des débits d'eau
 - Câbles chauffants ou pompe de circulation
- ✓ Mesurer ! **1°C de moins = 7% d'économie !**
 - ✓ Demander de contrôler les courbes réglées sur le régulateur chauffage : abaisser si nécessaire !
 - ✓ Contrôler et régler cette température à 60°C. Selon les cas : voir avec l'entreprise...
 - ✓ Réduire les débits d'eau aux douches (pompeaux classes énergétiques A ou B) et aux robinets (économiseurs d'eau – réducteur de débit).
 - ✓ Définir avec l'électricien un mode de fonctionnement adapté à vos besoins et à une démarche d'anti-gaspillage d'énergie, pour éliminer les consommations inutiles d'électricité (Pose d'une horloge) !

Action communale sur le réglage du chauffage

- ❑ L'optimisation des réglages des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire représente potentiellement un **source très importante d'économie d'énergie** !
- ❑ Un contrôle des consignes mises en place et de leur adéquation avec vos besoins réels, réalisé par vous-même ou par un spécialiste de votre installation, vous permettra **d'éviter un important gaspillage d'énergie** !
- ❑ L'action communale d'aide financière constitue **une excellente chose** !
Profitez-en : **adhérez au programme communal et inscrivez-vous rapidement** 😊 😊

Merci de votre attention

Contact :

Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Avenue du Midi 7

1950 Sion

Tél. 027 606 31 00

energie@admin.vs.ch

Du lundi au jeudi :

08h00 – 11h30

14h00 – 16h30

Vendredi et veille de fête :

Fermeture à 16h00

Site internet : www.vs.ch/web/energie

